



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conservatoire national des arts et metiers

Question écrite n° 65720

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, de bien vouloir lui indiquer quelle est la position du Gouvernement en ce qui concerne la situation du Conservatoire national des arts et metiers au moment où il semble qu'il soit de plus en plus fait référence à la mise en place d'un système d'enseignement unifié reposant sur les seules universités et au moment même où l'on fait état de réformes visant à démembrer, d'une part, les classes préparatoires aux grandes écoles, mais également les statuts particuliers des enseignants du CNAM. Dans le cas du CNAM, une telle politique aboutirait à faire de cet établissement une nouvelle université parisienne, à supprimer le réseau et à rattacher les centres associés aux universités de province, alors même que ceux-ci sont des centres de contact permanent des forces vives régionales, économiques, industrielles et éducatives auxquelles par ailleurs les collectivités locales sont très attachées.

Texte de la réponse

Reponse. - Aucune modification des missions et du statut du Conservatoire national des arts et metiers n'est envisagée. Le contrat quadriennal de développement entre l'Etat et cet établissement, qui est actuellement en cours de négociation, a pour objectif d'aider le CNAM à mieux accueillir et former ses différents publics, organiser et développer son réseau de centres associés et moderniser sa gestion. L'Etat soutient donc activement le Conservatoire national des arts et metiers aussi bien dans son action traditionnelle de formation continue que dans ses activités nouvelles de formation d'ingénieurs (programme Ingénieurs 2000 notamment).

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65720

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5706